

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-9-4-6

Séance du vendredi 12 juin 2009

### **ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES, DES PERSONNES HANDICAPEES ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2009**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU les délibérations n°2008-5-4-1, n°2008-5-4-2 et n°2008-5-4-3 du 11 décembre 2008 relatives au budget primitif 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions d'un montant total de 4 993 670 € telles que figurant au tableau annexé au rapport,
- Décide de l'affectation par opération pour les programmes I 214 subventions d'investissement dans les maisons de retraite, I 224 subventions d'investissement pour les foyers pour adultes handicapés et G 233 subventions d'investissement en faveur des maisons d'enfants, conformément à la répartition figurant au tableau joint en annexe au rapport, étant précisé que les dépenses seront imputées au chapitre 204, nature 2042, fonctions 53, 52 et 51 pour les subventions

- Approuve les projets de conventions pour le versement de subventions d'investissement supérieures à 23 000 € aux organismes privés entre le Département et l'Association Oeuvre Schyrr à HOCHSTATT, l'Association Adèle de Glaubitz à STRASBOURG, l'Association Les Violettes à KINGERSHEIM, l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées à MULHOUSE, l'Association ALEOS à MULHOUSE, la Congrégation des Sœurs Bénédictines Adoratrices de BELLEMAGNY, l'Association Saint-Sauveur à MULHOUSE, la Fondation Saint-Jean à MULHOUSE et la Fondation Saint-Jacques à ILLZACH pour le versement de neuf subventions d'un montant respectif de 2 268 000 €, de 28 080 €, de 96 720 €, de 33 170 €, de 216 120 €, de 44 370 €, de 258 930 € (235 440 € + 23 490 €), de 1 945 500 € et de 50 000 €,
- Et autorise le Président du Conseil Général à signer ces conventions.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'Buttner' written in smaller letters below it.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions